

Groupes 4 : production & consommation durables : agriculture, agroalimentaire, pêche, distribution, forêt, usages, etc. sur les territoires

A) 100% d'agriculture durable à terme

=> Certification ou Notation environnementale

A.1. Fin 2008 : certification/notation environnementale => référentiels/certification ou grilles/notation, Urgent : créer des référentiels par territoires et par grandes productions avec les acteurs.

A.2. 50 % des exploitations d'ici 2012 Notation ou certification généralisée ou remise à plat des cahiers des charges des distributeurs pour toutes les filières.

Pour des itinéraires techniques de référence par territoire. Avec concertation locale Cf. Objectif national de protection de l'env. et de la santé. = dispositions techniques Cf. intrants, biodiversité, paysages, sols, énergie et déchets. Niveaux différents selon exploitations : au moins 1 niveau minimal (pour majorité d'agriculteurs) et 1 niveau à haute valeur environnementale (HVE). Exigences progressives. Les exigences pour la Haute Valeur Environnementale seront particulièrement marquées. Bonus à l'installation de jeunes choisissant le niveau maximal (HVE). Réviser cahiers des charges de filières (de la production à la distribution). L'interprofession établit des contrats types producteurs/distributeurs.

B) Satisfaire les attentes socio-environnementales de la société

Juste prix

B.1. 10 % de produits HVE (hors-Bio d'ici 2013) + prescriptions environnementales intégrées dès 2008 des dans les labels administrés.

B.2. 6 % de la SAU ou équivalent en bio d'ici 2010 et 20 % en 2020.

B.3. 20% de produits bio en restauration collective d'ici 2012

Information sur la fabrication au regard de l'env. ronnement. (comme en électroménager). Base = notation ou certification environnementale Immédiat : Clauses environnementales dans les labels administrés (AOC, label rouge, etc.), applicables à tout producteurs de la zone par extension de règles. => objectifs quantifiés dans le contrat quadriennal de l'INAO. => structurer les filières en encourageant démarches collectives innovantes & contractualisation avec l'aval. Aides à investissement, distribution, financements. Politique foncière spécifique. Incitations financières avantageuses aux exploitants. Immédiat : plafond des aides relevé (dont permanentes), maintien du crédit d'impôt, + bonus pour l'installation des jeunes. Contractualisation pluriannuelle producteur/distributeur dès 2008, avec objectifs quantitatifs. Protocoles locaux entre collectivités, comités d'entreprise et profession agri. pour structurer filières & relations entre acteurs. Formation des gestionnaires. Cahier des charges type. Immédiat : Contrat-type d'ici fin 2007 (profession + collectivités + comités d'entreprises volontaires).

Constat : Agriculture vitale, mais impacts dépassent parfois les seuils d'acceptabilité sociale ; Baisse de fertilité des sols. - Changement climatique, => adapter et diversifier, - réduire les émissions concilier économie+robustesse au changement clim.+réalisme écologique : 3 horizons - long terme (10 à 15 ans), recherche, formation continue et initiale. - moyen terme (5 ans), améliorer les itinéraires et systèmes connus. - à 6 mois, mesures pour enclencher ces changements

+/-20 actions aux objectifs consensuels (parfois dissensus sur les moyens)

C) Réduire les pollutions diffuses priorité

Cf. dégradation eau, sol, écosystèmes par pollutions diffuses. => nouvelles démarches agronomiques et système d'exploitation, => incitations économiques (positive & négative)

C.1. Interdire d'ici 2 à 4 ans les produits les + toxiques

"Des alternatives disponibles"

C.1.2 Réduire les pesticides à moyen terme. La France est la première consommatrice européenne de pesticides. (certains proposent -50% en 10 ans). => introduire Principe de substitution dans règlement européen en cours négociation (usage interdit dès qu'une molécule moins dangereuse existe pour le même usage). Interdire usage de préparations commerciales quand la gestion du risque est peu réaliste. Immédiat : lister substances à interdire en 2008, 2010 et 2012 (selon capacités de substitution ; 50 molécules au total). Aide et conseil pour itinéraires diversifiés et indépendance de l'agriculteur. Dissensus : séparer - d'ici 3 ans - les rôles préconisateur/fournisseur, Ou mesure alternative : formation diplômante obligatoire et agrément individuel des vendeurs d'ici 3 ans.

OK : Renforcer Observatoire des résidus/pesticides, certification des distributeurs, surveillance sanitaire des plantes, + zones tampon non traitées + généralisation de la lutte intégrée (diversifier les variétés + choix des mélanges). Immédiat : Homologation simplifiée dès 2008 pour substances naturelles (ex : purin d'ortie). * Guide de bonnes pratiques de traitement* obligatoire en 2008. Dissensus : Interdire épandage aérien, Formation obligatoire pour traiter, Incitations économiques proportionnelles à la toxicité des produits ... pour que les productions moins polluantes soient les moins chères pour l'acheteur final. Relever le niveau de la redevance pour pollutions diffuses (loi sur l'eau), notamment pour les produits les plus dangereux, pour financer un des mesures ci-dessus. Ne pas limiter la réflexion aux pesticides, mais l'élargir à tout polluant chimique dangereux

C.2. Réabsorber tout dépassement des normes-eau potable et eutrophisation

Plus de 50 % de la France cultivée est en zone vulnérable (tout le NPDC) => réduire poll. nitrates et phosphore en 5 à 10 ans.

C.2.1. Eutrophisation/phosphore => pas plus de réglementation mais mesures ciblées et appliquées (dissensus sur moyens)

Ok : Couverture généralisée des sols, bio-gaz généralisés, fertilisation biologique sont consensuels. Avec gestion plus collective des territoires (voir 2.2) Immédiat : couvrir les sols dès prochaine campagne. Dissensus : quotas échangeable dans les zones en excédent + taxation de l'azote ou des excédents d'azote => accompagner financièrement les exploitants et agir aussi sur autres sources de nitrates et phosphore (urbaines...). Dissensus : 2008 = redevance sur engrais chimiques, perçue au niveau du distributeur, pour financer l'agroenvironnemental. Symbol fort, mais désaccords car efficacité économique non avérée selon les uns. Interdire dès à présent à l'horizon 2010 tout phosphate dans lessives lave linge et industrielles.

C.3. Traiter les déséquilibres territoriaux en Ressource-Eau d'ici 2012.

Irrigation = 50 % des vol. totaux consommés (80 % en été, période critique pour les milieux naturels). Déficits chroniques sur 15 à 20 % du territoire

C.3.1. Là où les excédents d'azote agricole => + de 50 mg/L ou créent l'eutrophisation (eaux douces et mer)

Agri + efficace en eau à moy-terme ; à court terme, certains suggèrent réduction de la demande par augmentation du coût de l'eau, d'autres veulent augmenter l'offre (les 2 à la fois sont possibles)

OK pour Gestion collective obligatoire de la ressource (= dans loi). Ex dès 2008 : quotas gérés par la profession. Opérations innovantes de gestion de la ressource (réutilisation d'eaux usées, recharge de nappe, etc.), Irrigation raisonnée. Evolution dans les choix de cultures. Inciter à adapter les cultures à la disponibilité en eau. Dissensus sur incitation financière aux économies d'eau via taxe/subvention + création de réserves lorsque cela s'avère écologiquement possible et économiquement raisonnable. Dissensus : Augmenter dès 2008 de la redevance irrigation pour agences de l'eau, pour financer l'économie d'eau d'irrigation et accroître la ressource. Elaboration dès 2008 sous l'égide du MAP et du Ministère de l'Écologie d'un plan de création de retenues de substitution

C.4. Promouvoir des variétés ayant moins besoin d'intrants.

2008 : Généraliser dans l'évaluation des variétés le critère de dépendance à l'eau, pesticides, azote, "avec une pondération suffisante de ces critères". Pour les variétés actuellement les plus cultivées inscrites au catalogue. Commercialisation autorisée de variétés issues de sélection par les particuliers ou destinées à des modes de production particuliers. + Mesures en faveur des variétés anciennes et de la biodiversité.

C.5. Protéger Aires alimentation captages d'ici 2012.

Urgent en zones fragiles, dont d'alimentation potable (100 à 1000 ha par captage avec quelques dizaines d'agriculteurs par site) = service environnemental à rémunérer =

Plan d'action concerté - par bassin versant - en changeant de pratiques agricoles d'abord volontairement par moins engrais et pesticides, enherbement, etc.), puis obligatoires, si nécessaire, après délai validation. 2008 : Circulaire aux services de Police de l'eau et aux Agences de l'eau, pour lancer les plans d'action et restreindre à moyen terme les possibilités de dérogation pour la distribution d'eau. => "remembrement écologique" ou "environnemental" (pour faciliter et sécuriser le résultat).

D) Restaurer Biodiversité & Actions territorialement cohérentes

Stopper la réduction de la biodiversité et la simplification des paysages = 2nde priorité => agir sur des territoires, et non sur quelques exploitations

Ok sur l'objectif. Mais certains veulent ne le préciser qu'au niveau territorial (selon diversité du couvert végétal). D'autres veulent 5 à 15 % au plan national et un minimum individuel de 5 % de la SAU de chaque exploitation

D.1. Constituer une trame verte nationale. (= "infrastructure agroécologique")

biodiversité ordinaire et paysages agricoles en enrichissant la diversité écologique sur des espaces en communication les uns avec les autres et avec des espaces plus protégés (PNR...) Gestion collective, Cahiers des charges concertés localement.

Identifier une trame verte nationale, protégée dans SCOT et PLU. D'ici 2009 : Plan de gestion de la biodiversité ordinaire, par exploitation, avec exigences ++ pour certains territoires (PNR, etc.). Créer "Zones agricoles protégées" (= > gestion foncière). 2008 : Bandes enherbées (d'au moins 5 m) le long de toutes les masses d'eau. Inclure dans le contenu minimal des PLU la définition des cahiers des charges à respecter par chaque activité, sur le territoire de la trame verte. Permettre à une majorité qualifiée d'acteurs sur un territoire d'adopter des règles de protection environnementale et de rendre ces règles applicables aux autres acteurs par extension de règles : parcs naturels, zones AOC, zone d'agri. Bio. dominante, périmètres de protection, zones sensibles. Toute zone d'intérêt agricole, écologique ou paysager particulier ont vocation à rentrer dans ce type de gestion. 2008 : à inclure dans la Loi. Y définir domaines d'application, et règles de majorité qualifiée. Repenser la politique d'urbanisation, pour préserver sols agricoles et biodiversité 2008 : Assigner aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles. Limiter l'étalement urbain (ex : densifier les zones bâties).

D.2. Agir fortement sur la pêche

Dissensus : Comme en sylviculture, la pêche doit répondre à certains impératifs. Dès 2008 : éco-label des produits de la pêche. Gestion difficile des quotas => tester modalités plus personnalisées de gestion. Dissensus : 2008 expérimenter quotas de pêche individualisés sur le thon rouge en Méditerranée.

E) Réorienter dès 2008 la recherche et la formation agricole vers DD.

=> itinéraires techniques correspondants + les diffuser chez professionnels. Les pistes de production intégrée existent mais n'ont pas diffusé => Revier les priorités en Agro-recherche (dont adaptation au chang.climatique). En renouveler le mode de pilotage et d'action en favorisant à d'autres acteurs (associations et agriculteurs...).

2008 : Grand programme de recherche appliquée :

Avec réseau de référence de plusieurs milliers d'agriculteurs. Avec exploitants des filières agricoles, de l'INRA, du CIRAD, des Chambres d'agri, des instituts techniques et des acteurs du circuit agricole, coopératives, réseaux d'agriculteurs non-conventionnels ou particuliers souhaitent s'associer à la démarche. (Ces réseaux = + plus de 1 % de la surface cultivée).

2008 : Développer dans la réglementation les formations alternatives aux sanctions.

D'ici 2012 : Qualifier en HVE (Haute Valeur Environnementale) toutes les exploitations des lycées agricoles.

Former en 5 ans 20 % des agriculteurs aux techniques intégrant l'environnement (priorités : agronomie et sols). + formations capacitaires préalables à l'installation des jeune + accompagnement sur le terrain par des organismes de recherche + Formation prioritaire des techniciens des chambres d'agriculture.

Former les enseignants Renforcement majeur de l'agronomie dans l'enseignement. 2008 : introduire dans la formation un module Biodiversité & impacts environnementaux des intrants. 2008 : insérer dans les programmes scolaires un module ciblé sur l'écologie et la consommation durable. 2008 : Liste spécifique au catalogue des semences, de variétés anciennes destinées à des modes de production et d'échange particuliers. Accroître l'autonomie énergétique des exploitations (30% d'exploitations autonomes d'ici 2013). + système d'information environnemental d'ici 2010.

F) Autres mesures.

Circuits courts, éducation du consommateur, préserver & réhabiliter les sols agricoles, démarche environnementale par filière, sélection génétique. Agro/bio-carburants : Large désaccord sur l'éco-bilan : positif sous conditions pour certains et négatif dans tous les cas pour d'autre. => Faire sous 18 mois, de façon contradictoire, sous l'égide de l'ADEME, un écobilan complet de la filière, prenant en compte l'ensemble des facteurs et incidences non seulement sur le territoire national, mais aussi à l'échelle mondiale.

Commentaires Limites/risques

Risque d'échec si la démarche ne respecte pas les "conditions écologiques" nécessaires et suffisantes

On parle souvent de "préserver" sols, biodiversité, ressource en eau, etc. C'est de "restauration" qu'il faudrait parler. Recharger des nappes : cela se fait aux Pays-Bas. Attention au risque de les polluer et de décourager les économies d'usages de l'eau. Plans d'eau de substitution pour irrigation : risque d'impacts écologiques à étudier. Le groupe regrette de n'avoir travaillé que sur agriculture & alimentation (son mandat était la consommation en général ; seule l'interdiction du phosphore dans tous les lessivés entre dans ce champ, mais bien plus aurait dû être étudiée. ex : généraliser la notation environnementale à un ensemble large de produits de grande consommation. De même façon, on s'est concentré sur la dimension nationale sans avoir traité les enjeux UE et monde) "remembrement environnemental" = très bonne idée, si on y décline aussi localement la trame verte nationale.